



« J'entre en 6<sup>e</sup> en septembre et je veux continuer la musique avec d'autres élèves pendant mes 4 années de collège »

**CHAM**  
Classe à Horaires Aménagés  
Musique  
  
**Instruments ou  
Chant choral  
(Maîtrise)**

Conservatoire  
de Rennes  
et **Collège Anne  
de Bretagne**

**2025 – 2026**



Photographie: © Yann Peucat

**Conservatoire de Rennes**  
Danse, Musique, Théâtre  
École des Arts de la scène  
Site Blosne  
Site Hoche  
Place Jean Normand  
26 rue Hoche  
crr-scolarite@ville-rennes.fr  
conservatoire-rennes.fr

# C'est quoi la CHAM ?

C'est une classe qui t'offrira l'opportunité d'accéder à une pratique musicale tout en suivant ta scolarité dans les meilleures conditions possibles. Tu y développeras ton sens de l'écoute, ta concentration et ta confiance en toi qui favoriseront une meilleure chance d'épanouissement et de réussite scolaire.

# Où et quand ?

Les cours ont lieu au Conservatoire pendant le temps scolaire grâce à un emploi du temps aménagé et un allègement d'horaires dans les enseignements au collège.

# Pour qui ?

Pour toi qui va entrer en 6<sup>e</sup> si tu es très motivé, non débutant et si tu manifestes le désir de développer une pratique artistique exigeante et de qualité.

# Quel programme ?

## Chaque semaine pour les instrumentistes

Au Conservatoire, tu auras un cours d'instrument, un cours de Formation Musicale, un cours de pratique collective instrumentale et au collège, un cours de chorale.

## Chaque semaine pour les Maîtrisiens

Au Conservatoire tu auras des cours de chœur, de Formation Musicale, de technique vocale, un cours de clavier et au collège un cours de chorale. Au cours de ton parcours en Classe à Horaires Aménagés, que tu sois instrumentiste ou chanteur, tu auras la chance de te produire dans le cadre de concerts, auditions, spectacles en dehors des temps scolaires et dans les lieux des différents partenaires du Conservatoire

# Quand et comment candidater ?

**Du lundi 3 février au mercredi 12 mars 2025**

Procédure de candidature en 2 étapes :

1. Déposer une candidature au Conservatoire sur le site : [www.conservatoire-rennes.fr](http://www.conservatoire-rennes.fr)
2. Formuler une demande auprès de la DSDEN 35 via « Démarches simplifiées » sur le site *Affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine*

**En cas de difficulté, vous pouvez contacter Laurence Sénéchal au 02 23 62 22 50 ou à [l.senechal@ville-rennes.fr](mailto:l.senechal@ville-rennes.fr)**

# L'audition d'entrée

**C'est quoi une audition d'entrée ?**

**Pour les instrumentistes : du lundi 24 au samedi 29 mars 2025 au Conservatoire**

Tu présenteras un programme instrumental composé d'une pièce libre et d'une pièce imposée (cf. répertoire de référence sur le site du CRR). Tu participeras à un atelier vocal et corporel en collectif, à un test de Formation Musicale et à un court entretien en présence d'un de tes parents.

**Pour les Maîtrisiens : jeudi 27, vendredi 28, samedi 29 et lundi 31 mars 2025 au Conservatoire**

Le premier jour : tu participeras à un atelier vocal en grand collectif  
Le deuxième jour : en passage individuel, tu restitueras la chanson apprise la veille, tu présenteras ta pièce préparée (cf répertoire de référence sur le site du CRR) et tu déchiffreras un cours extrait. L'audition se terminera par un entretien individuel en présence d'un de tes parents.

**Mini-stage pour candidats à la Maîtrise :**

Vendredi 31 janvier 2025 – de 17h15 à 18h15 – Gratuit

# L'admission

L'admission définitive est communiquée aux familles courant juin par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. Elle tient compte de ce que les enseignants auront pu percevoir au cours de l'audition d'entrée et de l'avis de la commission académique dans la limite de la capacité d'accueil du collège.

# Combien ça coûte ?

**Frais de dossier et de scolarité :** Pris en charge par la Ville de Rennes

**Pour les instrumentistes**

- **Location d'instrument au CRR :** À la charge de la famille en fonction du taux de participation

**Pour les Maîtrisiens :**

- **Cotisation annuelle à l'Association « Maîtrise de Bretagne » :** 80 € (à titre indicatif)

# Viens nous rencontrer !



**Réunions d'information**

- Instrumentistes : 28 janvier 2025 à 18h au collège
- Maîtrisiens : 31 janvier 2025 à 18h30 au Conservatoire – site Hoche

**Portes Ouvertes**

- Conservatoire (sites Hoche et Blosne) : 1<sup>er</sup> mars 2025 de 14h à 18h
- Collège Anne de Bretagne : Se renseigner auprès du collège

+ d'informations : [www.conservatoire-rennes.fr](http://www.conservatoire-rennes.fr) ou [www.maitrisedebretagne.fr](http://www.maitrisedebretagne.fr)